

MARCHE N° 18-1

Marché à Procédure Adaptée de Travaux REGLEMENT DE CONSULTATION

ARTICLE 1 : PROCEDURE

Procédure adaptée selon les dispositions de l'art. 27 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Le Pouvoir Adjudicateur est représenté par M. Christophe LABORDE, Proviseur du Lycée Hector Guimard.

Le nom et l'adresse du Maître de l'ouvrage : Lycée Professionnel Hector Guimard – 19 rue Curial – 75019

Téléphone : 01 40 37 74 47 – Fax 01 40 35 53 53

Courriel : ce.0750802p@ac-paris.fr

Le comptable assignataire est l'Agent comptable du Lycée.

Le Maître d'œuvre est le Cabinet LAB123, situé au 242 Boulevard Voltaire -75011 Paris – lab@lab123.fr

ARTICLE 2 : OBJET ET DUREE

L'objet du marché de travaux est la sécurisation de l'accès principal du lycée, située au 19 rue Curial, Paris 19^{ème}.

Le marché est composé de 4 lots :

- Lot Serrurerie –SAS et charpente acier, toiture bac acier
- Lot Menuiseries intérieures
- Lot Peinture
- Lot Electricité

Durée des travaux :

- **Période de préparation de 4 à 8 semaines à compter de la réception du bon de commande. Cette période de préparation n'est pas comprise dans le délai d'exécution des travaux.**
- **Période d'exécution des travaux de 4 semaines : 2 semaines sur les périodes de congés scolaires de la Toussaint (du 22.10.18 au 2.11.18), et 2 semaines sur les périodes de congés scolaires de fin d'année (du 24.12.18 au 4.01.19).**

ARTICLE 3 : DOCUMENTS DU MARCHE

Par dérogation à l'article 4.1 du C.C.A.G Travaux, les pièces contractuelles constitutives du marché sont les suivantes par ordre de priorité :

A) Pièces particulières :

- L'acte d'engagement et ses éventuelles annexes (DC1, DC2, DC4),
- Le présent règlement de consultation,
- Le cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.),
- Le cahier des clauses techniques particulières (C.C.T.P.) pour chaque lot,
- La notice explicative accompagnée des plans,
- La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) pour chaque lot,
- Le mémoire technique du candidat fourni à l'appui de son offre.

B) Pièces générales

- Le Cahier des Clauses Administratives Générales applicables aux marchés publics de travaux (C.C.A.G Travaux) approuvé par arrêté du 8 septembre 2009 modifié par l'arrêté du 3 mars 2014.
- L'ensemble des codes, décrets, arrêtés, circulaires, règlements, DTU, CPT, règles de calcul, normes et Eurocodes applicables aux travaux objets du présent marché.

ARTICLE 4 : LIEU D'EXECUTION OU DE LIVRAISON DU MARCHE

Le lieu d'exécution de la prestation est :

Le lycée professionnel Hector Guimard, situé au 19 rue Curial, à Paris 19^{ème}.

ARTICLE 5 – CONDITIONS RELATIVES AU MARCHE

pour une candidature présentée en groupement d'entreprises

Le groupement devra revêtir la forme juridique d'un groupement solidaire.

Les candidats ne sont pas autorisés à se présenter comme entreprises individuelles et membres d'un ou de plusieurs groupements, ni en qualité de membres de plusieurs groupements.
La forme du groupement ne sera pas modifiée entre la phase de remise de l'offre et la signature du marché.

ARTICLE 6 : DATE LIMITE DE DEPOT

Les offres devront être parvenues au plus tard **le mercredi 13 juin à 12h** au secrétariat du Lycée Hector Guimard.

Les candidatures et les offres doivent être transmises sous pli cacheté, portant les mentions suivantes :

“ *MAPA pour les travaux de sécurisation de l'accès principal du lycée, situé au 19 rue Curial, Paris 19^{ème} ”*

Elles devront être adressées par pli recommandé avec avis de réception postal ou remises contre récépissé à l'adresse ci-dessous :

LP HECTOR GUIMARD - 19 rue Curial - 75019 PARIS

Les horaires de réception des plis : de 9H à 12H et de 14H à 17H, du lundi au vendredi.

Lorsque l'offre émane d'un groupement d'entreprises, le nom de toutes les entreprises doit être mentionné et le nom de l'entreprise mandataire doit être spécialement signalé.

Les plis qui seraient remis après la date et l'heure limite ne seront pas retenus. Ils seront renvoyés à leurs auteurs.

ARTICLE 7 : PROCEDURE DE REMISE DES OFFRES ET CONTENU DU DOSSIER

7-1 Précisions relatives à l'élaboration du dossier :

Les conditions de langue :

La langue utilisée pour présenter les candidatures et les offres est le français.

Les pièces accompagnant le dossier de candidature rédigées en langue étrangère ne sont acceptées que si elles sont accompagnées d'une traduction en langue française dont l'exactitude est certifiée.

7-2 Candidature :

Le candidat doit fournir les pièces prévues aux articles 44 et 51 du décret 2016-360 du 25 mars 2016.

Les imprimés DC1 (lettre de candidature), DC2 (déclaration du candidat), et éventuellement DC4 (déclaration de sous-traitance) sont à fournir avec l'offre.

7-3 Contenu du dossier relatif à l'offre de candidature :

- L'acte d'engagement complété, daté et signé auquel répond le candidat
- L'offre détaillée
- La DPGF (Décomposition du Prix Global et Forfaitaire) pour le lot concerné
- Le mémoire technique du candidat fourni à l'appui de son offre.
- Une copie du présent règlement de consultation paraphé à chaque page

ARTICLE 8 : CRITERES DE SELECTION DES CANDIDATURES :

Seront éliminés les candidats dont la candidature est irrecevable au regard des dispositions légales et réglementaires et dont les capacités techniques et financières paraissent insuffisantes au vu des pièces de la candidature.

ARTICLE 9 : CRITERES DE D'ATTRIBUTION

Les offres des opérateurs économiques dont la candidature est recevable seront analysées au regard des éléments du dossier d'offre.

Toutes les informations fournies par le candidat à l'appui de son offre prendront valeur contractuelle s'il est retenu.

Le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité de demander aux candidats de préciser leur offre.

Après avoir éliminé les offres inappropriées, irrégulières et inacceptables, les autres offres seront étudiées puis triées par ordre décroissant. L'offre la mieux classée sera retenue.

Pour l'attribution, le pouvoir adjudicateur retiendra l'offre économiquement la plus avantageuse en se fondant sur une pluralité de critères non discriminatoires, selon cette pondération :

- 55 % la valeur technique et la qualité de la prestation proposée, évaluée notamment par la description des moyens humains et techniques qui seront mis en œuvre pour l'opération, et par la description de la méthodologie mise en œuvre, et la cohérence de répartition des charges de travail.
- 45% le prix de l'offre

ARTICLE 10 : RENSEIGNEMENTS COMPLEMENTAIRES

10-1 : Renseignements administratifs

Ces renseignements pourront être obtenus auprès de Mme Geneviève Dupé, gestionnaire au lycée Hector Guimard : tél. 01 40 37 74 47 – 01 40 37 61 70 ; courriel : int.0750802p@ac-paris.fr

10-2 : Renseignements techniques

Pour obtenir tous les renseignements complémentaires qui leur seraient nécessaires au cours de leur étude, les candidats pourront contacter le cabinet LAB123 – M. Guillaume Rouart Architecte DESA – Port. 06.13.43.07.82
lab@lab123.fr